

## PRESENTATION DE L'OUVRAGE

### **Les cultures de l'Assurance XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle**

#### **Préambule : objectifs de l'ouvrage (Dictionnaire critique)**

Cet ouvrage conçu par ses directeurs en étroite liaison avec le comité scientifique comme un Dictionnaire critique a pour objectif d'explorer de nouveaux territoires et renouveler des champs de recherche, grâce à la mise en œuvre d'une véritable interaction disciplinaire. S'il existe des dictionnaires contemporains relatifs aux techniques, au droit, à la finance et à l'économie de l'assurance, force est de constater que l'approche culturelle de l'assurance représente encore une *terra incognita*. Quant aux dictionnaires plus anciens (fin XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle), ils offrent pour la plupart un état des grandes notions (assurance, prévoyance, mutualité, etc.) au moment précis de leur réalisation et ont parfois un souci d'historicité. Aucun d'entre eux n'aborde pour autant la question assurancielles dans sa dimension culturelle.

Afin de combler un vide préjudiciable à la recherche scientifique, le projet éditorial présenté a pour ambition de faire entrer en résonance les cultures de l'Assurance, du juridique à l'actuariat ; des mathématiques aux sciences médicales..., avec les débats que génèrent les sciences humaines et sociales – SHS, et les sciences dites « dures » dans une double dimension d'interdisciplinarité et d'historicité. Il souhaite aussi prêter une attention toute particulière au problème épistémologique d'utilisation et de traduction de concepts et notions ; à leurs conditions d'apparition, de validation et de circulation, à travers lesquels les savoirs pensent les problèmes et se pensent eux-mêmes. Comment l'écriture du savoir scientifique relatif à l'Assurance s'effectue et évolue au cours du temps et selon quels types de critères.

Ce souci d'une approche épistémologique croisée et interdisciplinaire (autant juridique, philosophique, socio-historique, économique que mathématique, statistique, médicale...) – et dont le comité scientifique est le garant -, des notions et concepts qui

constituent les cultures de l'Assurance, a aussi l'avantage de mieux cerner par-delà les doctrines, les rapports entre la pertinence des normes construites, leur pratique et leur usage au cours l'histoire. En ce sens le projet éditorial se différencie fondamentalement des autres publications provenant de structures académiques spécialisées dévolues à l'enseignement et à la recherche en économie, finance, gestion, actuariat, mathématiques appliquées.... Celles-ci sont principalement orientées vers l'analyse du contemporain et du futur proche. Aucune d'entre elles n'a vocation à intégrer la temporalité dans les disciplines et publications appelées à interroger le présent.

La période considérée est résolument contemporaine au regard du cadre historique classique. Elle prend en compte les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle qui voient le développement des différentes formes juridiques d'organisations assurancielles, la multiplication technique des combinaisons d'assurance, les formes multiples d'adaptation et de transformation de cette industrie aux nombreux enjeux de la « société du risque » (Ulrich Beck, 1986), associée à des débats philosophiques, juridiques, politiques et scientifiques sur la place et le devenir de l'Assurance. Ces bornes chronologiques ne représentent pas le cadre utile au récit, mais plutôt une ligne conductrice faite de repères nécessaires à toute réflexion sur l'historicité des notions, concepts et débats.

Nous visons ainsi à mieux comprendre comment se sont tissés les liens de l'Assurance avec la société, et par là-même comment, à l'occasion des grands débats majeurs sur la liberté, l'obligation, la responsabilité, la prévoyance, la prévention, la solidarité..., se sont réalisés son insertion, son organisation et sa diffusion tant dans le corps social et l'espace public que dans les structures institutionnelles et organisationnelles, politiques, économiques, sociales et professionnelles. L'ouvrage ne vise à aucune exhaustivité dans l'analyse des concepts et notions, il se veut critique avec une sélection de thématiques qui ont été choisies en raison de leur pertinence et/ou de la complexité des questions et problématiques qu'elles soulèvent dans les différentes disciplines.

### **Cultures de l'Assurance, vol. 1 : notions, concepts et débats**

La notion de culture de l'Assurance est envisagée sous un angle assez large d'ensemble organisé de savoirs, de codes, de valeurs et de représentations associés à des pratiques, ce qui permet de parler de cultures savantes, académiques, professionnelles, techniques, de « savoir-faire ». Le terme de Culture est pensé dans le cadre des débats dont les SHS et la nouvelle histoire des sciences sont porteurs depuis les années 1970-1980, tels les nouveaux objets d'enquête comme l'étude des organisations tant chez les sociologues, historiens, politistes que gestionnaires ; ou encore l'essor de l'analyse des réseaux, de la place des acteurs au cœur des institutions et organisations, grâce à un renouveau de l'histoire quantitative, de la socio-histoire et à l'ouverture aux sciences de l'information ; le développement d'une histoire croisée et comparée au cœur d'un débat majeur sur l'apport des approches transnationales et globales. Ce débat comporte aussi un dialogue ravivé entre disciplines, économie, sciences sociales et sciences de gestion et un renouvellement de l'histoire des sciences avec de nouveaux questionnements directement empruntés à l'histoire et aux SHS. Désormais, à côté de l'histoire conceptuelle et épistémologique qui lui est classique, les sciences sont abordées comme institutions sociales, comme des ensembles de « pratiques et de faire » et non plus seulement comme des ensembles de savoirs. De même, le débat s'intègre également dans un renouvellement des objets de recherche en histoire du droit,

outre l'histoire de la pensée juridique, des cultures académiques et formations des élites, des perspectives très stimulantes se développent dans le champ de l'histoire des normes.

L'étude de l'Assurance se fera ainsi au prisme de champs disciplinaires variés et en prenant en compte sa multiplicité de sens qui varie selon l'échelle d'analyse envisagée. Jean Fourastié qui fut dès 1946 un des précurseurs d'une conception globale de l'assurance la considérait dans son rapport à l'économie politique « au carrefour de l'économique, du social, du juridique, du financier [...], empruntant ses moyens d'actions, à des techniques aussi diverses que les mathématiques, le calcul des probabilités, la statistique, le commerce, le crédit, les sciences financières... ». Outre l'apport contemporain des sciences de gestion ou des sciences médicales par exemple à une épistémologie du risque, l'ambition de ce projet éditorial est d'aller encore plus loin que cette interpénétration de l'économique et du social, déjà datée et d'ouvrir une réflexion sur cette dimension culturelle seule capable de prendre la mesure des débats techniques, scientifiques et philosophiques propres à l'assurance et à son rapport à la société.

L'Assurance est aussi un projet social qui s'est traduit surtout dès les années 1890-1914, par le souhait d'en faire une science sociale. Ses rapports avec la sociologie naissante s'avèrent dès lors compliqués dans le souci de lier à la fois une ambition de réforme sociale par le développement et l'enseignement de la prévoyance et un objectif d'efficacité sociale par la pratique actuarielle : calcul et mesure du risque. Par ailleurs, la relation entre une science de la connaissance et son usage socio-politique se projette en amont et en aval de la Grande Guerre dans la construction d'une nouvelle forme assurancielle associée tout d'abord au développement de l'Etat social avec son système de protection sociale (maladie, invalidité, vieillesse, chômage...) puis à la création au lendemain de la seconde guerre mondiale d'un nouveau paradigme : la Sécurité sociale. L'Assurance s'inscrit donc dans des systèmes politiques, économiques et juridiques de régulation et de contrôle mais aussi dans des modèles culturels spécifiques selon les pays concernés. Le projet éditorial évitera ainsi toute approche restrictive en s'ouvrant à la circulation transnationale des modèles.

Enfin, l'étude des cultures de l'Assurance, par-delà ses formes publiques doit prendre aussi en compte le caractère privé de cette industrie qui se développe à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle avec les techniques qui lui sont associées qui lui donnent sa dimension financière mais aussi son intérêt social. Ce qui conduit nécessairement à des interrogations sur les notions qui lui sont étroitement associées, comme la prévoyance, ou apparemment opposées comme l'assistance.

Les concepts, notions et débats sont rassemblés en quinze grands axes thématiques :

➤ **Axes thématiques** :

- 1 – Culture de protection et partage des risques
- 2 – Besoin de sécurité et de prévention
- 3 – Hasard, éthique et morale
- 4 – Liberté, obligation et modèles nationaux
- 5 – Contrôle, régulation étatique et organisation corporative
- 6 – Adaptation de la loi entre règles juridiques et normes sociales
- 7 – Quantification du hasard, mesure et modélisation
- 8 – Facteurs de risque
- 9 – Guerres et crises

- 10 – Circulation internationale, expertise transnationale et construction de la norme
- 11 – Consommation, éducation et logique financière
- 12 – Groupes de pression et lobbying
- 13 – Images et représentations
- 14 – Enseignement appliqué et scientificité
- 15 – Diffusion des cultures assurancielles

Avant d'aborder les axes thématiques, l'ouvrage sera introduit par une réflexion qui mettra en perspective historiographique l'originalité de cet instrument de recherche novateur en se référant aux objectifs des autres dictionnaires et/ou traités publiés à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'évoquer les conditions de la production du savoir, jamais neutre et qui varient suivant les périodes historiques considérées et plus précisément les conjonctures dans lesquelles ils ont été conçus.

Chacun des thèmes sera traité dans le cadre de deux à quatre articles (suivant le cas) écrits par des auteurs et dont la coordination est assurée par un responsable.

Chacun des articles sera suivi d'une bibliographie sélective.

### **Acteurs de l'Assurance et réseaux, vol. 2 : biographies**

À l'exception du secteur de la mutualité, il n'existe à l'heure d'aujourd'hui aucun dictionnaire biographique des personnalités remarquables de l'Assurance et des acteurs extérieurs (praticiens, experts, professeurs...) qui gravitent au cœur ou autour du monde assurantiel et ont joué en raison de leur influence et actions un rôle déterminant dans son développement et sa diffusion.

Le corpus ainsi circonscrit écarte de ce volume toute ambition prosopographique (c'est-à-dire des biographies en termes comparables à partir d'un corpus préalablement défini). Il s'agit d'étudier des acteurs (200 personnalités françaises et étrangères environ) qui ont appartenu à plusieurs corps de métier et secteurs d'activité : juristes, actuaires, médecins, parlementaires, mathématiciens, économistes, ingénieurs, assureurs, mutualistes... et qui ont eu de fortes positions institutionnelles. La rencontre de tous ces acteurs avec l'Assurance à un moment donné de leur parcours professionnel ou bien tout au long d'une vie consacrée soit à sa réflexion théorique, à son enseignement, soit à sa pratique, représente le dénominateur commun du corpus choisi et de sa diversité assumée. Dès lors plusieurs critères de sélection ont été retenus, parmi lesquels :

1 - les positions institutionnelles, soit dans l'enseignement (chaires universitaires), auprès d'administrations (ministères), corps intermédiaires (chambre de commerce notamment), organisations patronales et syndicales, ou bien auprès d'organisations internationales et transnationales (BIT par exemple)...

2 - les fonctions de membres (expert) des commissions / comités consultatifs auprès des ministères du Commerce, du Travail puis de l'Economie, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

3 - la participation active, comme conférenciers, aux travaux des :

- congrès internationaux : assurances sociales, mutualité, statistiques, démographie, actuaires, médecins....
- des sociétés savantes : d'économie sociale, d'économie politique, de législation comparée, de statistiques, etc.

4 - la participation à la direction des principaux comités et associations professionnelles constitués dès le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, puis dans les syndicats et organisations patronales représentatives qui se structurent à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

5 - la place (enseignants et dirigeants) dans les principales structures privées d'enseignement qui peuvent autant relever des associations polytechnique ou philotechnique, de la chambre de commerce, mais aussi par exemple du Collège libre des sciences sociales. Il importe aussi de repérer les principales institutions académiques d'enseignement, dans lesquels les acteurs ont enseigné : Ecole des mines, Polytechnique, Ecole libre des sciences politiques, CNAM, Ecole normale supérieure (Ulm), Collège de France..., mais aussi les facultés de droit, des sciences et les instituts universitaires créés au lendemain de la Grande Guerre.

6 - la place dans les comités scientifiques et direction des principales revues dédiées aux assurances et sciences assurancielles : du *Bulletin de l'Institut des actuaires* aux revues de droit et de jurisprudence (comme par exemple la *Revue générale des assurances terrestres*).

7- l'action parlementaire : auteur ou rapporteur de projets de lois relatifs à l'Assurance

S'il ne paraît pas efficient de retenir comme critère la direction d'entreprises d'assurances (société anonyme ou mutuelle) comme position institutionnelle déterminante, les critères de choix des membres du corpus pourront faire se croiser à un moment ou à un autre la fonction de tel ou tel acteur avec une direction d'entreprise.

L'écriture des fiches biographiques amènera à croiser d'autres corpus qui ont d'ores et déjà fait l'objet de dictionnaires biographiques ou prosopographiques : enseignants au Collège de France, au CNAM, dans les facultés de droit, des sciences, de médecine, etc. Par ailleurs d'autres dictionnaires (députés et sénateurs), membres du Conseil d'Etat, Inspecteurs des finances, mutualistes, le « Maitron » sur le mouvement ouvrier français, et cela à titre d'exemple) et des bases de données constituées comme celles relatives aux ingénieurs des mines, à la famille polytechnicienne ou aux juristes (Siprojuris, 1804-1950), permettront de croiser les sources et enrichir les notices.

La taille des notices variera en fonction des informations dont nous disposons et du rôle de l'acteur au cœur des réseaux nationaux et internationaux dans lesquels il se situe. Chacune des notices comprendra un état des sources disponibles et des références bibliographiques, utiles pour les chercheurs.

#### ▪ Appareil critique de l'ouvrage

L'ouvrage comprendra une bibliographie sélective relative aux thématiques abordées, un index des noms, un index des thèmes développés dans les articles, un index des institutions et un index des lieux

- **Financement du projet éditorial et publication**

Le Dictionnaire critique fait partie des projets scientifiques élaborés par la chaire « Assurance et Société » de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Celle-ci prend donc à sa charge l'essentiel du financement de l'ouvrage.

Les volumes 1 (environ 975 p.) et 2 (environ 1500 p.) seront publiés en 2022 et 2023 par les éditions universitaires Classiques Garnier dans la collection bibliothèque de l'économiste : <https://classiques-garnier.com/la-maison.html>

- **Direction scientifique du projet éditorial**

- **Raymond Dartevelle**

Directeur scientifique de la Chaire « Assurance et Société » - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, président de son conseil scientifique (Institut de recherche juridique de la Sorbonne, André Tunc – IRJS – EA 4150), historien spécialiste de l'Assurance : étude des élites, réseaux transnationaux, transferts de modèles, des organisations et représentations

- **Fatiha Cherfouh-Baïch**

Maître de conférences (histoire du droit des assurances) à l'Université Paris Descartes, membre de l'Institut d'histoire du droit - IHD (EA 2515), juriste, historienne de la pensée, de la doctrine, de l'enseignement et de la littérature juridique.

Membre du conseil scientifique de la chaire « Assurance et Société »

- **Comité scientifique du Dictionnaire critique<sup>1</sup> et experts extérieurs<sup>2</sup>**

Le comité scientifique est représentatif de la pluralité disciplinaire souhaitée : histoire, droit, philosophie, mathématique, statistique, démographie, économie, gestion...

- **Michel Armatte**

Maître de conférences à l'Université Paris Dauphine, chercheur au Centre A. Koyré (EHESS-CNRS), économiste et statisticien, spécialiste de l'histoire des modèles et de l'enseignement des statistiques

- **Olivier Dard**

Professeur à l'Université Paris IV (Paris-Sorbonne), historien, spécialiste des élites et réseaux politiques, économiques et des organisations corporatives

Membre du SIRICE (Sorbonne - Identités, relations internationales et circulation dans l'Europe) – UMR 8138-CNRS

- **Corinne Delmas**

Professeur à l'Université de Nantes, membre du Centre nantais de sociologie (UMR 6025-CNRS), sociologue, spécialiste de l'histoire de l'expertise, des sciences de gouvernement dans leur dimension transnationale et de l'usage sociaux des savoirs

- **Elodie Giroux**

Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3, philosophe des sciences, spécialiste de l'histoire de la médecine et de l'épistémologie du risque (santé et maladie). Membre de l'Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (EA 4187)

---

<sup>1</sup> Les membres du comité font partie pour beaucoup d'entre eux du conseil scientifique de la Chaire « Assurance et Société ». Le comité est susceptible d'intégrer quelques autres personnalités qui s'avèreraient indispensables à la réalisation du projet éditorial.

<sup>2</sup> Les experts extérieurs ont été choisis en raison de leur rayonnement international sur les questions assurancielles

**- Jean-Louis Halpérin**

Professeur (Histoire du droit) à l'Ecole normale supérieure (département de sciences sociales) - ENS (Ulm), Paris, juriste, Directeur de l'UMR 7074-CNRS (Centre de théorie et analyse du droit)

**- Sandrine Kott** (expert extérieur)

Professeur d'histoire contemporaine de l'Europe à l'Université de Genève et professeur invité à l'université New York University, après avoir été professeur invité à l'Université Humbolt (Berlin) et à l'Université Santa Barbara (Californie). Spécialiste de l'histoire des politiques sociales, notamment allemandes et des organisations internationales (circulations des savoirs et des expertises)

**- Nicolas Leboisne**

Directeur de l'Institut de sciences financières et d'assurance – ISFA de Lyon  
Maître de conférences en sciences de gestion (laboratoire SAF – EA 2429)  
Université Claude Bernard - Lyon 1

**- Matthieu Leimgruber** (expert extérieur)

Professeur d'histoire moderne au Centre de recherche en histoire sociale et économique de l'Université de Zürich (Suisse), après avoir enseigné aux universités de Lausanne, Genève, Columbia (New York), Londres et Amsterdam. Spécialiste d'histoire des organisations internationales et des assurances sociales

**- Martin Lengwiler**

Professeur à l'Université de Bâle (Suisse), après avoir enseigné à l'université de Genève et à Sciences Po (professeur invité), historien, membre associé au Centre de recherche en sciences sociales de Berlin. Spécialiste de l'histoire comparée des assurances privées et publiques, des modèles assuranciers et des réseaux actuariels

**- Isabelle Lespinet-Moret**

Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, historienne, spécialiste de l'histoire de la Réforme sociale, de ses réseaux internationaux et organisations transnationales  
Co-directrice du Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle (Université Paris 1) – UMR 8058-CNRS

**- Laurent Mazliak**

Maître de conférences à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), mathématicien, membre du laboratoire Probabilités et Modèles aléatoires – LPMA, (UMR 7599-CNRS), spécialiste de l'histoire des mathématiques (élites et réseaux)

**- Julia Moses**

Maître de conférences à l'Université de Sheffield (Grande-Bretagne), historienne, spécialiste de l'histoire juridique comparée des politiques sociales en Grande-Bretagne, Allemagne et Italie au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

**- Robin Pearson** (expert extérieur)

Professeur à l'Université de Hull (Grande-Bretagne), historien économiste, spécialiste de l'histoire transnationale des assurances et des réseaux entrepreneuriaux. Il codirige avec le prof. M. Lengwiler (Univ. de Bâle) le projet international « Goba! Cultures of Risk : Insurance in Non-Western Contexts (1870-1980) »

**- Anna Pellegrino**

Professeur associé à l'université de Bologne (Italie), après avoir enseigné à l'université de Padoue, historienne spécialiste de l'histoire des cultures du travail et des activités productives liés aux arts et métiers industriels dans la société européenne durant les XIXe et XXe siècles. Elle est aussi chercheur associé au CNAM à Paris

**- Emmanuel Picavet**

Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur du Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne (Institut de sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS – UMR 8103-CNRS), philosophe, spécialiste d'éthique appliquée et de philosophie morale et politique

**- Judith Rainhorn**

Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du Centre d'histoire sociale des mondes contemporains – CHS (UMR 8058- CNRS) et de l'Esopp (EHESS / Sciences Po Paris), historienne, spécialiste de la santé au travail et des risques environnementaux dans les sociétés industrielles

**- Anne Rasmussen**

Directrice d'études à l'EHESS (Paris), directrice du Centre Alexandre Koyré (Histoire des sciences et des techniques) – UMR 8560 – CNRS, historienne spécialiste de l'histoire sociale et culturelle des pratiques savantes, des sciences et savoirs biomédicaux ainsi que des rapports entre sciences et guerres

**- Paul-André Rosental,**

Professeur à Sciences Po Paris, Centre d'études européennes (UMR 8239-CNRS), chercheur associé à l'Institut national d'études démographiques – INED, historien, spécialiste de l'histoire des politiques et des institutions (population et protection sociale)

**- Marco Sabbioneti**

Professeur à l'Université de Florence (Italie)  
Juriste, spécialiste de l'histoire du droit des assurances et de la pensée juridique

**- Nathalie Sigot**

Professeur à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, économiste, spécialiste de l'Histoire de la pensée économique, membre de la direction du pôle de recherche PHARE (Philosophie, Histoire et Analyse des Représentations Economiques)

**- Vincent Viet**

Chercheur au Centre de Recherche, Médecine, Sciences, Santé, Société - Cermes3 (UMR 8211-CNRS, Inserm, EHESS et Université Paris-Descartes), historien, spécialiste des politiques sociales et sanitaires (Prévention)

